





PLAN d'ACTIONS pour la CONSERVATION du TÉTRAS-LYRE et de ses HABITATS en RHÔNE-ALPES

Compte-rendu du comité de pilotage du 9 Avril 2013

PRESENTS:

CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES: Mme

ALZATE

DDT 74: M. FAVRE

DREAL RA: M. CARRIO & M.METRAL

FDC 26: M. MAZALAIGUE

FDC 38 : M^{mes} LAUER, FOREST, LEPRINCE & M.

SIAUD

FDC 73: M. AULIAC & M^{me} MATROT FDC 74: M. POËNCET, M.ROCHE,

M.CHAUMONTET

FRAPNA 74 – Réseau Biodiversité Régional

FRAPNA: M. GILLES IRSTEA: M. DAUMERGUE

LPO 73/LPO Coordination Rhône Alpes: M^{me}

DRUESNE

OGM: M^{mes} CURT & MOLINS, M. CHAGNEAU

ONCFS: M^{me} LOSINGER **PN Vanoise**: M. DELORME

PNR Chartreuse/RNHC: M. BOUDIN **PNR Massif des Bauges**: M^{me} ZECHNER

PNR Vercors/RNHPV: M. BIRON

ORGANISME EXCUSES:

ADEM Drôme ASTERS

CGM

CRPF

CSRPN

DDT 26

DDT 38

DRAAF RA

PN Écrins

SEA 74

Jean Luc Carrio (DREAL RA) souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

Il fait remarquer l'importante contribution des partenaires et des pilotes dans la mise en œuvre du plan d'actions et évoque l'intérêt d'étendre si possible le plan d'actions aux Alpes du Sud. Il fait remarquer l'importance de travailler avec les autres plans d'actions sur les volets communs (ex: Câbles, PNA Gypaète/PRA Tétras-lyre) pour mutualiser les moyens et l'efficacité. Il rappelle la date du séminaire destiné aux bureaux d'études (17 Avril 2013) et précise l'intérêt de la démarche dans les projets d'aménagements.

Les documents ci-dessous sont distribués aux participants. Ceux-ci seront mis en ligne sur le site de la DREAL: http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-action-regional-tetras-a2679.html

Plan d'actions régional Tétras-lyre

Ce document présente l'état des connaissances, les besoins et enjeux de conservation de l'espèce ainsi que la stratégie à long terme et la mise en œuvre du plan d'actions régional avec la déclinaison sous forme de fiches actions.

• Bilan 2012

Ce document permet d'avoir une vision globale de l'état d'avancement du PRA TLY, du temps consacré par l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre des actions, de leur coût et de l'origine des financements (quand il est disponible). Il inclut un bilan technique détaillé des actions menées en 2012.

Jean Luc Carrio précise que ces documents sont presque finalisés et demande de faire remonter d'éventuelles remarques en particulier pour la liste des organismes ayant participé à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions régional.

Estelle Lauer (FDC 38) précise que les deux premiers volets du document du plan d'actions sont des éléments de cadrage et pourraient servir de base pour la rédaction d'un futur plan.

BILAN 2012 et PERSPECTIVES 2013

Caroline Molins (OGM) présente le bilan 2012 et les perspectives pour l'année 2013.

Bilan global 2012

Pour préparer le bilan global et estimer les moyens consacrés à la mise en œuvre du plan (temps et financements), il a été demandé aux opérateurs de préciser les actions qu'ils ont réalisées et le temps qui leur a été consacré en 2012.

Certains partenaires n'ont pas fourni tous les éléments. Il faut donc considérer les chiffres présentés comme un investissement minimum.

Etat d'avancement des actions

- 17 actions engagées en 2010 et 2011 sont toujours en cours
- 2 actions ont été finalisées : A2 et A25
- 1 action a été initiée : A5
- 4 actions débuteront en 2013 : A10, A12, A14, A15
- 1 action débutera en 2014 : A13

Moyens consacrés

Environ 2746 jours ont été consacrés à la mise en œuvre des actions du plan (2300 jours en 2011). La répartition du temps par domaine d'action est plus importante sur le volet « Amélioration des connaissances » que les années précédentes. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation du temps de travail bénévole lors des comptages Tétras-lyre au chant et au chien (suivi démographique).

Le coût global des actions, en 2012, peut être estimé à 750 100 € dont 105 500 € de bénévolat valorisé (889 400 € dont 59 400 € de bénévolat en 2011). Le calcul du coût bénévole a été recalculé pour 2010 et 2011 sur la base de 100 € par jour.

L'Etat, la Région Rhône-Alpes, les collectivités territoriales, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ainsi que l'Europe, ont apporté un large soutien financier au plan d'actions mais celui-ci n'est pas chiffrable à ce jour.

A noter : l'ensemble des documents produits en 2012 dans le cadre du plan d'actions est téléchargeable sur le site de la DREAL

Bilan détaillé des actions menées en 2012 et perspectives 2013

Un bilan par action est présenté par Caroline Molins (OGM). Le bilan et les perspectives détaillés cidessous reprennent les éléments principaux des actions. La totalité des éléments présentés sont disponibles dans le diaporama joint au compte-rendu.

Action A1 : Hiérarchiser les espaces d'intervention en fonction des priorités de conservation et identifier les dispositifs financiers mobilisables

Bilan 2012

Une hiérarchisation des domaines skiables en fonction de la surface des zones d'hivernage potentielles et une notice explicative ont été produits. Une notice détaillant la méthode de hiérarchisation des unités pastorales à enjeux a également été réalisée par l'OGM.

Perspectives 2013

Caroline Molins (OGM) expose les perspectives 2013 en particulier l'étude de l'éligibilité des unités pastorales au regard des dispositifs financiers et/ou réglementaires autres que Natura 2000 (RNN, RNR, ENS...) ainsi que l'intégration des critères de hiérarchisation complémentaires (niveaux de menace...).

Discussion

Luisa Alzate (Région RA) s'interroge sur l'étude de l'éligibilité des espaces prioritaires aux regards des différents dispositifs (Natura 2000, RNN, ENS...) et se demande si l'objectif est un simple croisement des informations ou si cette étude a pour objectif de modifier ou d'affiner les limites des espaces naturels sensibles. En effet, dans le cadre de Natura 2000, le croisement entre les secteurs où des MAEt ont été contractualisées et les zones de présence du Tétras-lyre ont permis de relocaliser ces MAEt afin de les rendre plus pertinentes.

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) répond en précisant que la gestion de l'espèce doit s'opérer de façon globale en intégrant la notion de connectivité dans les métapopulations.

Estelle Lauer (FDC 38) rappelle qu'il serait intéressant de hiérarchiser les domaines skiables en prenant en compte à la fois la hiérarchisation les habitats de reproduction et les habitats d'hivernage potentiels de l'oiseau.

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) confirme l'intérêt de cette hiérarchisation en intégrant les surfaces des habitats d'hivernage et de reproduction et la cartographie des câbles dangereux.

Action A3 : Mettre au point une méthode de diagnostic/évaluation des habitats d'hivernage

Bilan 2012

L'ONCFS et la FDC 38 ont finalisé la méthode de diagnostic par la réalisation de tests complémentaires en 2012. La démarche de vulgarisation (A5) a été lancée en fin d'année 2012.

Perspectives 2013

Il est prévu de contacter les opérateurs pour connaître les problèmes rencontrés et d'intégrer les éventuels cas particuliers rencontrés au mémento.

Action A4 : Vulgariser la méthode de diagnostic/évaluation et les expériences de gestion des habitats de reproduction

Bilan 2012

Dans la cadre du programme Agrifaune, 2000 mémentos (intégration des additifs) ont été produits et diffusés à tous les partenaires. Des documents de normalisation de l'analyse des diagnostics ont été

réalisés. A ce jour, 106 opérateurs ont été formés à la méthode de diagnostic des habitats de reproduction. Une journée de valorisation sur les alpages Agrifaune de l'Isère a également été organisée.

Perspectives 2013

Le cahier technique du CREN, publié en 2011 doit être complété par des fiches présentant des expériences de gestion pastorale concertée. Les formations aux diagnostics se poursuivront via le réseau de formateurs créé au cours des 2 années précédentes. L'ATEN pourrait aussi intégrer cette formation à son catalogue. En 2013, des journées de valorisation seront organisées dans le cadre de l'animation du réseau des alpages de référence.

Discussion

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) explique le fonctionnement de l'ATEN et l'intérêt de proposer des formations habitats de reproduction via cette structure. Il précise qu'il rencontre prochainement l'organisme et peut faire le lien si nécessaire avec l'OGM.

Pascal Roche (FDC 74) demande si les éléments remontés lors du Conseil scientifique de l'OGM ont été pris en compte.

Caroline Molins (OGM) répond que ces éléments ont bien été pris en compte et que seuls les diagnostics des personnes formées sont centralisés dans la base de l'OGM. Cette décision avait été prise suite à la réception d'un diagnostic réalisé par des personnes non formées en 2012.

Action A5 : Vulgariser la méthode de diagnostic/évaluation et les expériences de gestion des habitats d'hivernage

Bilan 2012

Deux journées de formations ont été organisées sur les domaines skiables de Flaine et des 7 Laux. Elles ont réuni 27 participants qui ont ainsi été formés. Une notice opérationnelle assortie d'un mémento de terrain ont également été produits à destination des opérateurs de terrain.

Perspectives 2013

Les formations se poursuivront avec une seconde session en Avril 2013. Des documents normalisés avec des cartes et des rapports types seront proposés aux opérateurs de terrain pour standardiser la restitution des diagnostics d'habitats d'hivernage. Un réseau de domaines skiables de référence doit être constitué et animé.

Discussion

Estelle Lauer (FDC 38) précise que les stagiaires de la FDC 74 et de la FDC 38 ont pour mission d'inventorier les mesures de gestion mises en place dans les domaines skiables. Ce travail sera réalisé le plus largement possible en tenant compte de la hiérarchisation des domaines skiables.

Action A6 : Intégrer la conservation et la quiétude des habitats dans les politiques publiques

Bilan 2012

Une annexe au cahier des charges des études d'impact a été réalisée en fin d'année 2012 et est en cours de finalisation par Estelle Lauer (FDC 38). Elle sera présentée lors du séminaire à destination des bureaux d'études le 17 Avril 2013.

L'ensemble des partenaires du plan d'actions ont également contribué à la prise en compte du Tétras-lyre dans la mise en œuvre des documents d'aménagement (PLU, SRCE, SCOT, SCAP).

Perspectives 2013

Il est prévu de préciser les critères Tétras-lyre dans le cahier des charges MAEt concerné et de créer une plateforme de mise à disposition des données Tétras-lyre. La prise en compte de l'espèce dans les politiques publiques et dans les documents de planification sera également poursuivie.

Discussion

Isabelle Losinger (ONCFS) interroge l'OGM sur la mise à disposition des diagnostics des habitats de reproduction pour les bureaux d'étude.

Caroline Molins (OGM) explique que l'OGM renvoie les bureaux d'étude vers les structures qui ont réalisées les diagnostics pour avoir à la fois les données mais aussi le cadre de réalisation de ces diagnostics (entrée espèce et/ou pastorale...).

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) informe que dans le cadre de la réforme de la PAC en 2014, les MAEt vont relever de la compétence des Régions. Il sollicite Luisa Alzate (Région RA) pour faire le lien avec les services concernés et ainsi prendre en compte les mesures nécessaires avant la mise en place du Programme de Développement Rural Hexagonal.

Action A7 : Améliorer la réglementation relative aux pratiques motorisées, à l'utilisation des pistes sylvo-pastorales et à la limitation du dérangement

Bilan 2012

Des missions de police ont eu lieu pour contrôler l'utilisation des pistes sylvo-pastorale et limiter le dérangement. Elles ont été mises en œuvre par des agents assermentés (ONCFS, Réserves naturelles...).

Perspectives 2013

Dans les opérations principales, il est prévu d'inciter les collectivités locales à limiter l'utilisation des pistes sylvo-pastorales et d'inclure les enjeux Tétras-lyre dans les priorités données à la police de l'environnement. Une action pour réglementer le dérangement par les photographes est également programmée avant 2014.

Discussion

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) explique que dans la cadre des aides mobilisation emplois, sur les zones à forts enjeux naturels, il sera possible de financer l'achat de barrières pour interdire l'accès sur les pistes et routes forestières. Ce sont les DDT qui instruiront les demandes de fermeture. Si les opérateurs du plan ont connaissance de pistes en projet, avec un enjeu fort pour le Tétras-lyre, il faudra en faire part aux DDT concernées.

Philippe Auliac (FDC 73) s'interroge sur les critères pour déterminer une zone à forts enjeux.

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) précise que les zones à forts enjeux sont caractérisées par les réseaux d'aires protégées existants (ZNIIEFF, Natura 2000) et/ou des enjeux spécifiques espèces avec un argumentaire bien construit.

Pascal Roche (FDC 74) se demande dans quelles mesures il est possible d'intégrer la mise en place des PPT et les schémas de desserte dans ce futur dispositif.

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) précise que la mesure citée précédemment ne concerne que les routes forestières et ainsi une possibilité pour les schémas de desserte forestière. Pour les PPT, il semblerait que ce rôle revienne à la Région avec l'éventualité de mettre en œuvre une mesure d'éco-conditionnalité pour la délivrance des aides.

Action A8 : Mettre en œuvre les mesures de conservation, restauration et quiétude des habitats sur les unités pastorales à enjeux

Bilan 2012

Actuellement, les diagnostics des habitats de reproduction ont été réalisés sur 44 929 ha sur l'ensemble des Alpes dont 77 % soit 34 627 ha en Rhône-Alpes. Une journée de restitution sur les MAEt a été réalisée par le Parc National des Ecrins.

Perspectives 2013

Les diagnostics des habitats de reproduction seront poursuivis en 2013 et 2014. Un protocole d'évaluation des mesures de conservation, de restauration et de quiétude sera proposé en 2013. Une réunion départementale est également prévue avec les services de l'Etat pour faire connaître les diagnostics des habitats de reproduction et faciliter leur mise en œuvre dans le cadre des plans de gestion des MAEt.

Discussion

Estelle Lauer (FDC 38) précise qu'un tableau recensant l'ensemble des unités pastorales concernées par des MAEt a été réalisé. On note que pour certaines unités pastorales, des MAEt ont été contractualisées en amont de la réalisation des diagnostics des habitats de reproduction. Certaines structures (PN Ecrins) ont souhaité recalibrer leurs MAEt en fonction de l'enjeu Tétras-lyre.

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) mentionne l'intérêt de bien intégrer les diagnostics des habitats de reproduction pour la localisation des nouvelles MAEt en 2014.

Estelle Lauer (FDC 38) explique que globalement les zones à enjeux Tétras-lyre correspondent à la délimitation des MAEt mais que les diagnostics des habitats de reproduction permettent d'affiner les zones à enjeux. Un travail sur les critères d'évaluation des MAEt a été mené en Isère. Il est également mentionné la difficulté pour faire remonter et centraliser les informations relatives aux diagnostics et aux MAEt.

A Favre (DDT 74) précise qu'il est important de cibler les opérateurs Natura 2000 pour les MAEt.

Action A9 : Mettre en œuvre les mesures de conservation, restauration et quiétude des habitats sur les domaines skiables à enjeux

Bilan 2012

Actuellement, 5 460 ha ont fait l'objet d'un diagnostic des habitats de reproduction sur 28 domaines skiables. Les partenaires du plan d'actions ont également contribué à la prise en compte des enjeux Tétras-lyre dans les projets UTN.

Perspectives 2013

En 2013, un recueil de données concernant les mesures de gestion mises en œuvre au sein des domaines skiables sera réalisé et permettra la réalisation de fiches techniques détaillant les mesures à encourager. L'harmonisation des supports de communication sera discutée lors de la réunion du groupe Communication en juin 2013 et mise en œuvre fin 2013 et début 2014.

Discussion

Estelle Lauer (FDC 38) précise que sur les 28 domaines skiables qui ont fait l'objet de diagnostics des habitats de reproduction, 12 domaines skiables avaient un projet d'UTN ou de piste de ski.

Action A10 : Mettre en œuvre les mesures de conservation, restauration et quiétude des habitats sur les espaces boisés à enjeux.

Perspectives 2013

Suite à la réunion de travail organisée avec les pilotes de l'action en mars 2013, les éléments suivants ont été prévus :

- Lister et cartographier les forêts publiques et privées concernées par le Tétras-lyre
- Rédiger d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière pour favoriser les habitats de reproduction
- Etudier la possibilité de mettre en œuvre une directive interne d'application pour la prise en compte du Tétras-lyre lors de la révision des schémas d'aménagements forestiers

Discussion

Jean-Luc Carrio (DREAL RA) précise que certaines directives espèce existent déjà (Grand Tétras) mais qu'il existe une réelle difficulté de mise en œuvre. Il est essentiel de bien cadrer l'articulation de cette directive avec l'OGM et la DRAAF (Laurent CHARNEY). Jean-Luc Carrio propose la mise en place de journée de sensibilisation auprès des aménageurs ONF pour favoriser l'application de cette directive.

Action A11 : Pérenniser et améliorer le suivi démographique et le suivi des habitats

Bilan 2012

Les comptages au chant ont été organisés sur 34 sites au printemps 2012 et 46 unités naturelles ont été échantillonnées en été (468 poules). Le bilan démographique annuel a été réalisé à partir des résultats de ces comptages. La centralisation des données d'habitats d'hivernage, d'habitats de reproduction et des actions de conservation a été réalisée par l'OGM.

Perspectives 2013

Un nouveau protocole de comptage au chant doit être finalisé en 2013 et mis en œuvre en 2014. Le suivi démographique par unité naturelle et la centralisation des diagnostics des habitats de reproduction seront également poursuivis.

A14 : Améliorer les techniques de conservation, restauration, quiétude des habitats de reproduction

Bilan 2012

Cette action a été initiée en 2012. Les opérations de restauration en faveur des galliformes de montagne, et du Tétras-lyre en particulier, sont recensées par l'OGM annuellement, chaque partenaire retourne les fiches de description des travaux dument complétées. En 2012, cette fiche travaux a été réactualisée en utilisant le référentiel par maille, afin de pouvoir faire correspondre les travaux aux diagnostics réalisés.

A16 : Améliorer les dispositifs de visualisation des câbles aériens et réduire la mortalité due aux percussions

Bilan 2012

La phase de promotion de la visualisation des câbles dangereux a été lancée durant l'automne 2012. Trois réunions interdépartementales ont été organisées afin de présenter cette nouvelle phase du programme ainsi que le cahier technique et le plan de visualisation réalisés en 2012. Les fiches "matériel de visualisation" ont été diffusées à l'ensemble des correspondants OGM des stations de ski françaises. Enfin, un article scientifique, "Bird Collisions with Overhead Ski-Cables: A reducible Source of Mortality", a été publié dans E-books.

Perspectives 2013

L'enquête bi-annuelle "câbles" est programmée en 2013 auprès des correspondants OGM dans les domaines skiables. La mise en œuvre des plans de visualisation à large échelle est également prévue en 2013 et 2014. Les recherches sur l'amélioration des systèmes de visualisation seront poursuivies en ciblant les travaux sur les CATEX (systèmes actuels non pérennes) et l'amélioration de la Birdmark (pince adaptée aux télésièges).

A17 : Généraliser le plan de chasse et harmoniser ses modalités d'application

Bilan 2012

Certains partenaires ont participé en 2012 aux commissions CDCFS et à l'élaboration des Arrêtés de plans de chasse.

Perspectives 2013

En 2013, il est prévu d'organiser une journée d'échange avec les correspondants chasse des DDT. Les modalités de chasse particulières au sein d'autres Réserves Naturelles Nationales seront définies. Le contrôle de la pratique de la chasse via les plans départementaux de police de l'environnement sera également poursuivi.

Luisa Alzate (CR RA) précise qu'il faut rajouter les Réserves Naturelles Régionales dans la définition des modalités de chasse.

A18 : Limiter l'accès aux déchets pour les prédateurs généralistes sur les domaines skiables

Bilan 2012

Cette action n'a pas été initiée faute de financement. L'animateur du plan d'actions va contacter le pilote, Mountain riders, pour relancer la mise en œuvre de l'action.

Pascal Roche (FDC 74) précise que dans le cadre de l'enquête menée sur les domaines skiables (A9), le volet gestion des déchets sera traité et valorisé.

A19 : Eviter de favoriser le sanglier en altitude

Bilan 2012

L'Interdiction de l'agrainage au-dessus de 1300 m d'altitude a été intégrée dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) de la Savoie et de l'Isère.

Perspectives 2013

Ce même volet devrait être intégré dans les SDGC de la Haute-Savoie et de la Drôme en 2013.

Discussion

Estelle Lauer (FDC 38) explique de la limite de 1300 m a été fixée pour être en-dessous de l'altitude de répartition du Tétras-lyre (1400-2300 m).

A20 : Développer une politique de communication en fonction des publics ciblés et sensibiliser le grand public

Bilan 2012

Le PNR des Bauges a repris la campagne suisse "Respecter, c'est protéger" en lançant un site internet fin 2012. La campagne a pour objectif de sensibiliser les pratiquants de ski et de raquette à la problématique du dérangement de la faune en période hivernale. La LPO a également travaillé sur un projet de site internet dédié aux pratiquants et au grand public sur la préservation du tétras-lyre.

Perspectives 2013

En 2013 et 2014, il est prévu de standardiser et mettre à disposition des supports de communication type et de développer des produits pour la presse spécialisée généraliste et locale, pour les médias audiovisuels et le Web. Le projet de site Internet de la LPO devrait être mis en ligne en 2013. Il devra être mis en lien avec le site "Respecter, c'est protéger".

Le groupe Communication se réunira en juin 2013 pour présenter le bilan des actions engagées et harmoniser les supports de communication entre les partenaires.

Discussion

Luisa Alzate (CR RA) demande des précisions sur le site internet de la LPO.

Caroline Druesne (LPO 73) précise que ce site est à destination des professionnels, des pratiquants et du grand public avec l'entrée Tétras-lyre. La LPO souhaiterait qu'une cartographie des zones sensibles Tétras-lyre soit proposée via les données de l'OGM.

Pascal Roche (FDC 38) rappelle l'importance d'intervenir sur les sites dédiés au ski de randonnée.

Caroline Molins (OGM) précise des encarts sur les sites « ski tour » et « camp to camp » seront mis en place en accord avec la LPO 73 et le PNR du massif des Bauges,

Estelle Lauer (FDC 38) mentionne qu'il serait plus judicieux de proposer un seul et unique site avec l'ensemble des informations.

Caroline Druesne (LPO 73) répond qu'elle est d'accord avec ce point de vue mais qu'à ce jour l'échelle de travail du site LPO est régionale contrairement au site internet du PNR des Bauges. L'objectif est de réaliser dans un premier un temps un test d'efficacité de ce site. Il se pose également la question de trouver un porteur régional pour étendre le site des Bauges.

A21 : Sensibiliser les scolaires et les étudiants des formations supérieures et professionnelles concernés au travers de leurs programmes pédagogiques

Bilan 2012

Dans le cadre du programme Alcotra, un cahier nature "Les coqs sauvages des montagnes" à destination des enfants a été produit. Les fédérations des chasseurs ont réalisé des interventions à destination des scolaires pour les sensibiliser aux enjeux Tétras-lyre.

Perspectives 2013

Ce type d'intervention en milieux scolaire devrait être poursuivi en 2013 et 2014. Il est également prévu d'inscrire un volet biodiversité/Tétras-lyre dans les programmes pédagogiques de certaines formations.

A22 : Sensibiliser les professionnels concernés, en particulier par les procédures d'instruction des dossiers d'aménagement

Bilan 2012

Des journées thématiques sur le dérangement ont été organisées pour les professionnels de la montagne. Les accompagnateurs en moyenne montagne ont été sensibilisés aux enjeux Tétras-lyre durant leur formation, lors des Journées Unités Formation Estivales.

La FDC 74 a présenté le partenariat entre la FDC 74, l'ONCFS et le domaine skiable de Flaine lors des rencontres du camp de base TRANS'VERSANT.

Perspectives 2013

En 2013, une réflexion sera menée avec DSF afin de proposer un label pour les stations de ski. Celui-ci valorisera la démarche préconisée dans l'annexe Tétras-lyre pour les études d'impact (action A6). Des journées de sensibilisation des exploitants des domaines skiables sont programmées en 2013. Un séminaire destiné aux bureaux d'études est également prévu, pour échanger sur la procédure de dérogation à la protection des espèces (17 avril 2013). Les outils de diagnostic des habitats de reproduction et d'hivernage du Tétras-Lyre ainsi que leur exploitation pour proposer des mesures compensatoires adaptées seront présentés à cette occasion.

Discussion

Pascal Roche (FDC 74) précise que pour le camp de base TRANS'VERSANT, la présentation a été réalisé par la FDC 74. Il demande si les journées Unité de Formation Estivales Tétras sont également réalisées dans les autres départements.

Caroline Molins (OGM) précise que les informations remontées sur ce point ne concernent que la Haute-Savoie.

Paul Boudin (PNR Chartreuse) et Pascal Roche (FDC 74) remarquent qu'il serait pertinent d'étendre ces formations Unité Formation Estivale Tétras aux autres départements avec une certaine uniformisation.

Estelle Lauer (FDC 38) précise que dans la cadre de la table ronde TRANS'VERSANT, un extrait du film de N.Liard présentant les travaux réalisés sur le Tétras-lyre a été visionné. Cette petite séance de 6 minutes est libre de droit et pourrait servir de préambule à des tables rondes.

Pascal Roche (FDC 74) remarque qu'il faut rester prudent avec cette notion de label et bien se concentrer sur des résultats réels et efficaces de la part des stations.

Guillaume Chagneau (OGM) précise qu'une labellisation des domaines skiables doit être exhaustive en intégrant la réalisation des diagnostics habitats d'hivernage, de reproduction, un plan de visualisation, un volet gestion des déchets, ...

A23 : Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et les principaux propriétaires privés

Bilan 2012

La FAI et la FDC 38 ont publié une lettre d'information «Agrifaune Belledone» pour informer sur la journée d'échanges du 27 juin 2012 sur les travaux de réouvertures menés sur l'alpage du Pleynet.

L'ONCFS a produit 2 articles (Dauphiné Libéré et Lettre Agrifaune). Les techniciens de fédérations des chasseurs et les ACCA ont pris contact avec les maires de certaines communes pour les sensibiliser aux enjeux Tétras-lyre.

Perspectives 2013

En 2013, les actions initiées seront poursuivies :

- Sensibiliser les élus locaux notamment par des articles dans les journaux dédiés (gazette des communes) et à l'occasion du forum des maires.
- Intervenir dans le cadre des formations CNFPT pour sensibiliser les agents de la fonction publique territoriale.
- Informer, voire rencontrer, les principaux propriétaires privés connus.

A24 : Animer le plan et coordonner les actions

Bilan 2012

En 2012, le Copil a été réuni au mois de juin. Les groupes Tourisme et Pastoralisme ont été réunis en décembre 2012. Cinq groupes de travail restreints ont été organisés avec les instances gouvernantes du plan ainsi qu'avec les pilotes des actions A10 et A12 et avec les partenaires des actions relatives aux habitats d'hivernage afin de faire un point sur l'avancement de ces actions.

Le plan d'actions a été présenté lors de la réunion du CSRPN le 27 Novembre 2012.

Les cahiers des charges opérationnels et les fiches d'état d'avancement de chaque action ont été diffusés aux pilotes pour leur faciliter le suivi et la coordination des actions.

Le document du plan régional d'actions en faveur du Tétras-lyre 2010-2014 a été finalisé.

VALIDATION DU PILOTAGE DES ACTIONS

Fiche Action A4

Isabelle Losinger (ONCFS) rappelle que les financements ALCOTRA et Agrifaune ont permis la réalisation des formations aux diagnostics des habitats de reproduction mais qu'à ce jour, faute de financement l'ONCFS ne peut rester seul pilote.

Caroline Molins (OGM) explique que cette action est presque finalisée et que l'OGM accepte de se porter copilote pour finaliser l'action.

Estelle Lauer (FDC 38) précise que l'implication des fédérations des chasseurs a été importante dans cette action, elle propose donc que la FRC soit aussi copilote.

Décision

Après discussion, le pilotage suivant est retenu pour l'action A4 : ONCFS - FRC RA - OGM (SUACI jusqu'en 2012)

Fiche Action A8

Le SUACI souhaite ne plus être affiché comme pilote pour l'action A8. Il est ainsi proposé que seule la FRC RA soit pilote de cette action.

Décision

Cette proposition est validée.

Fiche Action A 12

La fiche action A 12 est en cours de discussion avec les pilotes et sera terminé avant le mois de Juin 2013.

Fiche Action A 22

Aux vues des opérations programmées, la Région Rhône-Alpes ne souhaite plus être affichée comme pilote de cette action.

Les pilotes suivants sont proposés pour l'action A 22 : DREAL - OGM

<u>Décision</u>

Cette proposition est validée.

FOCUS

Estelle Lauer (FDC 38) présente:

- La méthode de diagnostics des habitats d'hivernage
- L'Annexe au cahier des charges des études d'impact

Lisbeth Zechner (PNR Bauges) présente :

- Le site internet « Respecter c'est protéger »

DISCUSSION GÉNÉRALE

Point 1 : Pour la réalisation du bilan annuel, il est proposé deux démarches aux membres du comité de pilotage :

- 1- Bilan par chacun des pilotes puis centralisation par l'animateur
- 2- Bilan global par l'animateur puis validation du bilan par action avec les pilotes concernés

Décision

Le second point est retenu par le comité de pilotage. Le bilan global sera réalisé par l'animateur puis validé par action avec les pilotes concernées.

Pierre-Eymard Biron (PNR Vercors) confirme que la centralisation par l'OGM est plus simple et évite d'être sollicité plusieurs fois pour faire le bilan annuel du plan d'action.

Point 2 : Le groupe Communication est proposé au COPIL en Juin 2013.

Décision

Le Comité de pilotage approuve cette démarche

<u>Point 3 :</u> Luisa Alzate (CR RA) propose pour le prochain COPIL de se focaliser sur certaines actions, de rentrer dans le détail (bilan des diagnostics, des collisions....) et de présenter en partie les indicateurs de réalisation.

CONTACTS

Observatoire des Galliformes de Montagne :

Nathalie Buffet, chargée de développement O.G.M.

Caroline MOLINS, chargée de mission plan d'actions régional Tétras-lyre

DREAL Rhône-Alpes:

Mathieu METRAL

** mathieu.metral@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL REGIONAL Rhône-Alpes DCESE:

Luisa ALZATE

<u>≡</u>! <u>lalzate@rhone-alpes.fr</u>

ANNEXES

Diaporama de présentation du COPIL 2013